



MARCHE PUBLIC DE SERVICE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNP MEM)

Procédure

Marché passé selon la procédure d'appel d'offre ouvert
(Article 42, 1a de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et les articles 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

Objet du marché

Affrètement de navire scientifique pour la réalisation de campagnes d'évaluation par vidéo sous-marine du stock de langoustine du golfe de Gascogne

n° de marché	01-2017
Date de publication de l'avis	1 ^{er} mars 2017
Date limite de remise des offres	7 avril 2017 à 17h

Article 1 : Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom et coordonnées du pouvoir adjudicateur

Organisme : Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
Représentant légal : Gérard ROMITI, Président
Adresse : 134 avenue de Malakoff – 75016 Paris
Téléphone : 01 72 71 18 00
Courriel : cnpmem@comite-peches.fr

1.2 Noms et coordonnées des interlocuteurs technique et administratif sur le projet

Organisme : Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
Référénts : Lucile Toulhoat et Sandra Denize, chargée de mission et assistante du pôle pêche et aquaculture
Adresse : 134 avenue de Malakoff – 75016 Paris
Téléphone : 01 72 71 18 00
Courriels : ltoulhoat@comite-peches.fr ; sdenize@comite-peches.fr

1.3 Adresses auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus

Sur le site internet du CNPME : <http://www.comite-peches.fr/appels-offre/>
Sur le site marché on line : <http://www.marchesonline.com/>
Sur le site BOAMP : <http://www.boamp.fr>

Article 2 : Présentation du marché

2.1 Objet du marché

La consultation a pour objet de sélectionner la meilleure offre de prestation pour l'affrètement d'un navire scientifique pour la réalisation de campagnes d'évaluation par vidéo sous-marine du stock de langoustine du golfe de Gascogne.

2.2 Modalité d'exécution du marché

Le marché se présente en un lot unique sans possibilité de présentation de variantes ou d'options.

2.3 Lieu d'exécution du marché

Les campagnes se dérouleront en Atlantique, dans la zone économique exclusive française, dans la zone de la Grande vasière du golfe de Gascogne. Les limites précises de la zone d'étude ont été fixées par l'Ifremer. Cette zone couvre une surface d'environ 16 164 km² et s'étend entre les latitudes 48° nord et 45° nord, avec des profondeurs qui se situent entre 80 et 150 mètres de fond.

2.4 Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une période de 3 ans à compter de sa date de notification, non reconductible.

Article 3 : Prix

3.1 Unité monétaire

L'unité monétaire du marché est l'euro.

3.2 Forme du prix

Le prix est forfaitaire, ferme et non actualisable, exprimé toutes taxes comprises (TTC)

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des clauses administratives
- Un cahier des charges techniques
- L'acte d'engagement à compléter

Article 5 : Modalité de remise des candidatures et de l'offre

5.1 Présentation des candidatures

Concernant la présentation du candidat, le dossier à remettre par les candidats devra contenir :

- La lettre de candidature et l'habilitation du mandataire (DC1),
- La déclaration du candidat (DC2)
- L'état annuel des certificats reçus (situation fiscale et sociale) (NOTI2)
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat si le signataire n'est pas le représentant légal
- Les pièces relatives à la situation juridique, économique et financière de l'entreprise :
 - La situation juridique de l'entreprise, tels que prévus à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, c'est-à-dire :
 - Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
 - Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 48 du décret susvisé
 - Les renseignements relatifs au respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail
 - La capacité économique et financière de l'entreprise, tels que prévus à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, c'est-à-dire :
 - Une déclaration concernant le chiffre d'affaire global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles
 - Une déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
 - Les bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai qu'il fixera et qui ne saurait être supérieur à 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature seront informés dans le même délai.

Les formulaires DC1, DC2 et NOTI2 sont téléchargeables sur le site internet du MINEFI à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> et

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-notification>

5.2 Présentation de l'offre

Concernant la présentation de l'offre, le dossier à remettre par les candidats devra contenir, les pièces datées et signées suivantes :

- L'acte d'engagement (ATTRI1) sur lequel l'offre sera établie
- Le bordereau des prix présent en annexe 1 de l'acte d'engagement. Les prix devront intégrer l'ensemble des prestations fournies ;
- Le mémoire technique, élaboré par le candidat et détaillant les moyens et solution techniques que celui-ci envisage, afin de répondre aux exigences du cahier des clauses techniques particulières et du cahier des clauses administratives particulières.
- Le cahier des clauses administratives daté et signé

Les réponses en langues anglaise sont acceptées.

L'offre est valable 60 jours à compter de sa réception.

Article 6 : Modalités de remise des offres

6.1 Date de remise des offres

Les dossiers de candidature sont à adresser avant le :

04 avril 2017, 17 h

6.2 Transmission sous forme papier

L'enveloppe contenant la candidature et l'offre porte l'indication suivante :

« Marché public – affrètement navire scientifique »
« Ne pas ouvrir »

Ce pli devra être remis contre récépissé ou s'il est envoyé par pli recommandé avec accusé de réception, parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées au point 6.1 et ce à l'adresse suivante :

Comité national des Pêches maritimes et des élevages marins
134 avenue de Malakoff
75116 Paris

La remise en main propre s'effectue aux horaires suivants : 10h – 17h.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à l'auteur.

6.3 Transmission électronique

Conformément à l'article 40 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, les offres peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante :

Marchés online : <http://www.marchesonline.com/>

Le candidat doit se référer aux pré-requis et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site pour toute actions sur ledit site.

Article 7 – Sélection des candidatures et jugements de offres

7.1 Principes généraux

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats des compléments d'information sur l'offre, si nécessaire.

Le pouvoir adjudicateur peut engager un dialogue avec les candidats afin de négocier les offres qui lui seront proposées.

7.2 Jugements des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères d'évaluation de l'offre	100 points
1) Qualification et expérience scientifique et technique	
1.a) Les moyens d'étude mis à disposition par le prestataire ont déjà fait la preuve de leur opérationnalité dans le cadre de campagnes d'évaluation d'un (ou plusieurs) stock(s) de langoustine	35
1.b) Les moyens d'étude mis à disposition par le prestataire ont déjà permis de conduire à l'obtention d'un diagnostic quantitatif validé par le CIEM pour un (ou plusieurs) stock(s) de langoustine	20
1.c) Les moyens d'étude mis à disposition par le prestataire répondent aux spécifications du cahier des charges techniques	20
2) Prix (avec un plafond fixé à 390 000 euros TTC)	25

Article 8 – Litiges

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, la loi française est seule applicable.

En cas d'échec de règlement à l'amiable, la juridiction compétente sera le tribunal administratif de Paris